



ETUDES (ACTIVITES INDUSTRIELLES)

DEMARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER D'UNE AIDE DE L'AGENCE

Ce que vous ferez :

- ♦ Vous devez déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention complet **avant toute commande** d'étude ou de travaux, dès que votre avant-projet sommaire ou votre cahier des charges est prêt.
- ♦ L'instruction sera d'autant plus facilitée et la réponse d'autant plus rapide que vous établirez et joindrez tous les documents demandés :
 - l'imprimé de demande de participation financière, qui comporte un engagement de respect de nos règles générales,
 - les autres pièces citées dans l'annexe.
- ♦ Ces documents sont téléchargeables sur notre site ou sont disponibles auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ♦ Vous adressez ces documents auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ♦ **Le démarrage de l'opération ne peut intervenir avant la réception du courrier de l'agence vous informant de l'éligibilité de votre opération.** Ce démarrage ne pourra en tout état de cause intervenir que si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.
En cas de difficultés, vous pouvez contacter les services de l'agence dont vous dépendez.

Ce que nous ferons :

- ♦ Nous vous informerons à l'issue de l'instruction de la suite donnée à votre demande.
- ♦ Si notre aide est supérieure à 50 000 € nous soumettrons votre dossier au conseil d'administration de l'agence de l'eau qui se réunit tous les trimestres environ.

* * * * *

Ces documents sont à adresser à la délégation régionale de l'agence de l'eau à laquelle votre département est rattaché :

Délégation d'Orléans – CENTRE LOIRE

Avenue Buffon – BP 6339 – 45 063 Orléans Cedex 2Tél. : 02.38.51.73.73
(Départements : 16, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 79, 86, 87)

Délégation de Nantes – OUEST ATLANTIQUE

1 Rue Eugène Varlin - BP 40521 – 44105 Nantes Cedex 4.....Tél. : 02.40.73.06.00
(Départements : 17, 35, 44, 50, 56, 85)

Délégation de Saint-Brieuc – ARMOR FINISTERE

Parc Technologique du Zoopôle / Espace d'Entreprises KeraïaTél. : 02.96.33.62.45
18 Rue du Sabot - Bat B – 22440 Ploufragan
(Départements : 22, 29)

Délégation de Clermont-Ferrand – ALLIER LOIRE AMONT

19 allée des Eaux et Forêts,Tél. : 04.73.17.07.10
Site de Marmilhat sud – 63370 Lempdes
(Départements : 03, 07, 15, 21, 42, 43, 48, 58, 63, 69, 71, 89)

Délégation du Mans – ANJOU MAINE

17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 02Tél. : 02.43.86.96.18
(Départements : 49, 53, 72, 61)



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

ETUDES (ACTIVITES INDUSTRIELLES)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (BENEFICIAIRE)

Nom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél : Télécopie :

Courriel :

SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Code NAF : |_|_|_|_|_|

Année de création :

Nature de l'activité :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de l'agence ? : oui non

L'entreprise est une PME/PMI⁽¹⁾ : oui non ne sait pas

IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDE s'il est déjà choisi

Nom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél. : Télécopie :

Courriel :

(1) « Moyenne entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 250 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 43 M€.
« Petite entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 50 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 10 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 10 M€.

VOTRE PROJET

Description sommaire et motivations de l'étude :

Coût prévisionnel en euros HT	Date prévisionnelle de début de l'opération	Durée prévisionnelle

- Votre projet fait-il l'objet d'une mise en demeure préfectorale ? (condition non rédhibitoire) :
 oui (joindre copie) non
- Votre exploitation est-elle soumise à autorisation : non oui → date de l'arrêté préfectoral :
Si une procédure d'autorisation est en cours, préciser la date de dépôt de la demande :
- Votre exploitation est-elle soumise à déclaration : non oui → date du récépissé de déclaration.....
Si une procédure de déclaration est en cours, préciser la date de dépôt de la déclaration :
- Une procédure de modification des prescriptions de l'arrêté est-elle en cours : oui non
- Parallèlement à cette demande, sollicitez-vous d'autres aides publiques pour cette étude ? :
 non oui → Autres aides publiques sollicitées et montants :

DOCUMENTS A FOURNIR

- En l'absence d'un numéro d'identification à l'Agence, joindre un extrait **KBIS** ou une copie de l'inscription du registre concerné.
- Pour les associations, joindre les statuts et les pouvoirs du signataire.
- Mémoire explicatif et justificatif détaillé et argumenté, présentant :
 - les activités pratiquées, les procédés et techniques de fabrication,
 - l'exposé de la situation actuelle et la justification de l'étude,
 - le cahier des charges de l'étude (voir cahier des charges type en annexe).
- Devis estimatif détaillé.

DEMANDE ET ENGAGEMENT

Je soussigné (e) - Nom, prénom, qualité :

- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande,
- déclare avoir pris connaissance des conditions contenues dans le document "Règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne", et m'engage à en respecter les clauses,
- certifie ne pas avoir engagé les prestations visées dans la demande,
- certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce document et dans les pièces complémentaires à fournir.

Le _____, à _____

Le demandeur (signature et cachet)

ANNEXE

Cahier des charges de l'étude

Objectifs :

- **Connaître** la nature et l'importance de la pollution de l'établissement,
- **Evaluer** l'impact,
- **Optimiser** l'outil de production afin de limiter les débits d'eau dès leur origine, le flux polluant et les risques de pollution accidentelle, envisager les solutions alternatives,
- **Prévoir** les évolutions possibles de l'entreprise,
- **Prévoir** la nature précise des effluents qui resteront à traiter après les aménagements de l'outil de production,
- **Prévoir** les aménagements épuratoires et d'autosurveillance,
- **Evaluer** le nouvel impact sur le milieu récepteur.

1. Présentation du rapport d'étude

L'étude devra se conclure par la rédaction d'un rapport. Les données extraites devront être utilisables pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises spécialisées en vue de la réalisation des aménagements projetés. Le rapport comportera un sommaire détaillé avec renvoi aux paragraphes ou aux pages importantes. L'étude sera conclue in fine lors d'une **réunion de réception** rassemblant le chargé d'étude, l'industriel, l'Agence de l'Eau, le service des Installations Classées et d'autres intervenants éventuels que l'étude aura déterminés comme étant concernés.

2. Contenu du rapport

Le rapport contiendra **au minimum** les éléments suivants :

- Extraits de la carte IGN au 1/50 000^e avec identification du point de rejet au milieu naturel par une croix,
- Activité, production, augmentations prévues,
- Situation administrative au regard des installations classées, seuils de rejets autorisés,
- Consommations d'eau annuelles et de pointe (m^3/an , $m^3/jour$, m^3/h), la provenance de l'eau. Dans le cas d'une étude d'économie d'eau, détailler le volume d'eau « prélevé » annuel qui sera économisé ainsi que le volume d'eau « consommé » qui sera économisé pour chaque mois de l'année (en $m^3/mois$). Le volume d'eau « consommé » correspond au volume d'eau non restitué au milieu de prélèvement (incorporé au produit fabriqué, évaporé...) ou non restitué à un milieu d'intérêt équivalent (ex : économie d'eau faite sur un prélèvement en eau de nappe de qualité et rejetée dans un cours d'eau),
- Destination (station communale, réseau pluvial,...), nature et sensibilité du milieu naturel récepteur final des effluents,
- Inventaire des principaux problèmes actuels et décalages par rapport aux contraintes réglementaires ou aux meilleures techniques disponibles :
 - descriptif des activités polluantes, débits d'eau, débits spécifiques, pollutions engendrées
 - bilans des déchets engendrés y compris ceux éliminés en centre collectif
 - descriptif des ouvrages épuratoires actuels
 - état de la prévention des pollutions accidentelles
 - état des utilisations d'eaux de refroidissement.

- Bilan de pollution brut et net **actuel** selon le tableau ci-dessous :

	Unité retenue	Brut	Net	Observations éventuelles
Dates de références :				
Production (<i>décliner par activités si nécessaire</i>)				Bien indiquer les niveaux d'activité avant l'opération
Consommation	m ³ /jour, m ³ /an			
Volume rejeté:	m ³ /jour, m ³ /an			
MES	Kg/jour			
DCO	Kg/jour			
DBO5	Kg/jour			
Azote	Kg/jour			
Phosphore	Kg/jour			
MI	Kg/jour			
Métox	Kg/jour			
Cu	g/jour			
CN	g/jour			
Cd	g/jour			
...				

- Commentaire sur l'impact actuel sur le milieu récepteur y compris sur le fonctionnement de la station collective si l'établissement est raccordé. (logiciel NORBER ou équivalent).
- Solutions envisageables (meilleures techniques disponibles, utilisation des BREF s'ils existent pour les activités concernées) sur le plan des préventions de pollutions accidentelles, économies d'eau, dépollution à la source, technologies propres, réseaux de collecte, outils épuratoires, matériel d'autosurveillance. Aucune solution technique ne doit être écartée sans justification explicite et détaillée. Les solutions rejet zéro devront être considérées et argumentées (notamment pour les traitements de surface).

Pour chaque solution possible doivent être indiqués :
 - Sa nature, ses dimensionnements principaux
 - Son coût d'investissement
 - Son coût de fonctionnement
 - Le gain en termes de sécurité, de flux polluant net, brut, de débit spécifique ou d'économie d'eau.
- Bilan de pollution **final** après aménagement :
 - Niveau d'activité de référence après l'opération
 - Flux brut et flux net après épuration pour la ou les solutions selon tableau ci-dessus,
 - Volume et nature des déchets engendrés,
 - Nouvel impact sur le milieu récepteur.
- Conclusions et suggestions.

3. Résumé synthétique (5 à 10 pages maximum)

Cette **synthèse**, tirée à part, rassemble brièvement les principales informations du rapport :

- Fiche signalétique de l'entreprise, évolutions prévues
- Situation réglementaire, milieu récepteur des effluents, impact
- Inventaire des principaux problèmes actuels et quantification
- Tableau des solutions proposées en termes de :
 - * aménagements internes, réduction des flux bruts ou des débits d'eau à épurer,
 - * outils épuratoires et équipements d'autosurveillance,
 - * déchets engendrés y compris ceux éliminés en centre de traitement collectif,
 - * économies d'eau,
 - * prévention des pollutions accidentelles.

En indiquant pour chacune des solutions le paramètre de dimensionnement principal, le gain principal obtenu, le coût d'investissement.

- Bilans de pollution comparatifs bruts avant et après l'opération, nets avant et après les aménagements, selon le tableau ci-après :

	Avant (A)	Après (B)	Différence (B - A)	(%) (B - A) / (A)	Unité retenue	Observations éventuelles
Dates de références :						
Production (<i>décliner par activités si nécessaire</i>)						Niveau d'activité de référence
Consommation					m ³ /jour, m ³ /an	
Débit rejeté:					m ³ /jour, m ³ /an	
MES					Kg/jour	
DCO					Kg/jour	
DBO5					Kg/jour	
Azote					Kg/jour	
Phosphore					Kg/jour	
MI					Kg/jour	
Métox					Kg/jour	
Cu					g/jour	
CN					g/jour	
Cd					g/jour	
...						

Dans le cas d'activités raccordées à un ouvrage épuratoire collectif, établir un tableau supplémentaire relatif au rejet au milieu naturel après épuration dans la station collective

- Commentaires sur l'impact obtenu sur le milieu récepteur, y compris sur le fonctionnement de la station collective si l'établissement est raccordé. (logiciel NORBER ou équivalent).
- Conclusion rapide et suggestions.